



Renonciation d'héritage ou pas?

Par **eliza74**, le **16/07/2008** à **13:51**

bonjour

suite au décès de mon beau-père ,mon mari se trouve face à un héritage comportant 70 000 euros de dettes et une voiture prise à crédit à son nom;

mon beua-père n'ayant aucun bien immobilier,mon mari doit-il forcément faire une renonciation d'héritage ?

si oui qu'elles seront les conséquences pour les decendants à savoir nos 2 enfants?

y'a-t-il des frais ? et quelles sont les meilleures démarches à faire pour ce qui concerne le véhicule?

merci de votre réponse